

Image not found or type unknown



Prendre des congés sans solde pour travailler ailleurs

Par **Khathe**, le **05/04/2011** à **14:20**

Bonjour,

Je souhaitais savoir s'il était possible de prendre des congés sans solde (plusieurs mois) afin d'accepter un contrat auprès d'un autre employeur.

Y aurait il une possibilité de se "libérer temporairement" de son contrat pour développer une expérience autre ?

Merci par avance.

Khathe

Par **P.M.**, le **05/04/2011** à **14:41**

Bonjour,

Encore faudrait-il que votre employeur actuel l'accepte ou que vous ayez droit à un [congé sabbatique](#)